

ALTEA INVEST

Société en Commandite par Actions au capital de 2 800 000 €

Siège social : 292 Avenue des Rigaou

13830 ROQUEFORT LA BEDOULE

491 277 497 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ

A 11 heures,

Les associés de la Société ALTEA INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la société, 292 Avenue des Rigaou 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Gilles GAUDIN, en sa qualité de Président de la Société ALTEA INVEST GESTION, personne morale Gérante associée commanditée au sein de la Société ALTEA INVEST, préside la séance en qualité de Président de séance.

DBN CONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, ne participe pas à l'Assemblée, et est excusé.

Les membres du Comité de surveillance, régulièrement convoqués, ne participent pas à l'Assemblée, et sont également excusés.

Le Président de séance constate qu'est présent : Monsieur Gilles GAUDIN, détenteur de l'usufruit de 9 997 actions.

Le Président de séance constate donc que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion de la gérance
- le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice clos le 31/12/2024
- le rapport général du commissaire aux comptes
- le rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de Commerce
- le rapport du Conseil de Surveillance
- le texte des projets de résolution

Le Président rappelle que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui

ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024;
- Affectation des résultats de cet exercice;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce;
- Rapport du Comité de Surveillance ;
- Renouvellement du mandat de Commissaires aux Comptes
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, et après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 295 €.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -2 581 524,09 € en totalité au compte Report à Nouveau.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 15 741 362,98 € après répartition.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 226-10 et suivants du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Surveillance mentionnant l'absence d'observations formulées au sein de ce rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et sur le rapport de gestion, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats de :

- D.B.N. CONSEILS, Commissaire aux Comptes titulaire
- Monsieur Gérard DEMAURE, Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale décide de renouveler dans ses fonctions le Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de SIX (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

Le Commissaire aux Comptes titulaire a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler dans ses fonctions le Commissaires aux Comptes suppléant.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie

des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Monsieur Gilles GAUDIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Gaudin', with a large, sweeping loop at the beginning and a long horizontal stroke extending to the right.